

DECISION de versement d'une aide à la transformation numérique – DESIGN FENETRE

Pôle Attractivité et Développement Economique Suivi des dispositifs

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3.

VU le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique adopté par décision concernant la mise en place d'un dispositif de soutien aux acteurs èconomiques en date du 3 juin 2020, et l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif « Transformation numérique », signé le 11 Août 2020,

VU la délibération n°7.4 du 18 décembre 2020 portant sur l'adaptation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises sur son territoire, et l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant l'adaptation du dispositif « Transformation numérique », signé le 7 avril 2021,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise DESIGN FENETRE le 22 novembre 2023.

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 8 avril 2024,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait d'effectuer la refonte de son site internet en intègrant un module de prise de rendez-vous en ligne afin d'améliorer l'expérience client et renforcer sa compétitivité sur le marché,

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dèpenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dèpenses HT réalisées est de 9 725 € HT et que le montant des dépenses HT èligibles est arrêté à 10 000 € HT; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 9 725*50% = 4 862,50 €,

DECIDE

D'attribuer à l'entreprise DESIGN FENETRE, dont le siège est situé au 18 B Avenue Garibaldi - 87 000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 4 862,50 €.

De signer la convention de financement précisant les modalitès de versement, à intervenir avec l'entreprise DESIGN FENETRE, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le Q 2 MAI 2024

Le Président de Limoges Métropole,

Guitlaume GUERIN

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 087-248719312-20240502-AU24_25239H1-AU Reçu Printérieur l<u>0 06M5/2</u>024